

Formulaire d'adhésion pour les contrats individuels

Fonds de placement garanti SSQ (FPG SSQ)
dans le cadre des garanties régulière, enrichie et optimale

Placements garantis SSQ

CIG Boursier SSQ

Pour les régimes suivants :

- Régime d'épargne-retraite SSQ – RER SSQ
- Compte de retraite immobilisé SSQ – CRI SSQ
- Régime d'épargne non enregistré SSQ – RENE SSQ
- Fonds de revenu de retraite SSQ – FRR SSQ
- Fonds de revenu viager SSQ – FRV SSQ
- Fonds de revenu de retraite prescrit SSQ – FRRP SSQ
(Saskatchewan seulement)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé SSQ – FRRI SSQ
(Terre-Neuve-et-Labrador seulement)

Section 5 : Planification successorale

Si l'espace est insuffisant, utiliser la Section 9.

Si vous nommez un rentier successeur, il ne peut pas être bénéficiaire primaire, secondaire ou subsidiaire (subrogé au Québec).

Si vous désirez que la prestation de décès soit payée sous forme de rente, remplir le formulaire FRA1744.

Si vous désirez faire une planification successorale différente de celle proposée ci-dessous, veuillez la détailler à la Section 9.

La désignation d'un investisseur subsidiaire et/ou d'un rentier successeur est facultative.

Sélectionner le même régime que celui indiqué à la Section 1.

RENE – Investisseur subsidiaire (subrogé au Québec) ET rentier successeur

Si l'investisseur est une personne morale, seule la désignation de rentier successeur s'applique. Au décès du rentier, le contrat demeure en vigueur.

Nom	Prénom		N° d'assurance sociale
Adresse (N°) (si elle est différente de celle de l'investisseur)	Rue	App.	Date de naissance
Ville		Province	Code postal

FRR – Rentier successeur

Seul le conjoint peut être nommé. Au décès du rentier, le contrat demeure en vigueur.

Nom	Prénom		N° d'assurance sociale
Adresse (N°) (si elle est différente de celle de l'investisseur)	Rue	App.	Date de naissance
Ville		Province	Code postal

Bénéficiaire(s) primaire(s)

Au Québec, la désignation de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, à moins de cocher la case « révocable ».

Si un bénéficiaire irrévocable est désigné, il devra donner son consentement pour toute modification future à la désignation de bénéficiaire et pour tout retrait des sommes.

Nom, prénom	Lien avec le rentier (ou, au Québec, lien avec l'investisseur)			%	Révocabilité du bénéficiaire primaire		Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)
	Conjoint	Conjoint de fait	Autre		Révocable	Irrévocable	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A, A, A, A M, M J, J
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A, A, A, A M, M J, J
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A, A, A, A M, M J, J
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A, A, A, A M, M J, J

Bénéficiaire(s) secondaire(s) ou bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (facultatif)

Si le bénéficiaire primaire est une entité (compagnie, fiducie, succession, etc.), vous ne pouvez pas désigner de bénéficiaire secondaire ou subsidiaire.

Sélectionner un seul type de bénéficiaire et remplir le tableau.

Bénéficiaire(s) secondaire(s)

Au décès d'un bénéficiaire primaire, le(s) bénéficiaire(s) secondaire(s) qui lui est(sont) lié(s), le remplace.

Chaque bénéficiaire secondaire doit être lié à un ou plusieurs bénéficiaires primaires.

Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (subrogé au Québec)

Un bénéficiaire subsidiaire recevra la prestation de décès si le ou les bénéficiaires primaires sont tous décédés.

Nom, prénom	Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)	% ^{1,2}	À remplir seulement si vous nommez un(des) bénéficiaire(s) secondaire(s)
			Nom, prénom du bénéficiaire primaire lié ³
	A, A, A, A M, M J, J		
	A, A, A, A M, M J, J		
	A, A, A, A M, M J, J		
	A, A, A, A M, M J, J		

¹ Bénéficiaire secondaire : Le pourcentage total des bénéficiaires secondaires liés à un même bénéficiaire primaire doit être égal à 100 %.

² Bénéficiaire subsidiaire : Le pourcentage total pour l'ensemble des bénéficiaires subsidiaires doit être égal à 100 %.

³ Si vous nommez un(des) bénéficiaire(s) subsidiaire(s) et avez inscrit de l'information à cette section, celle-ci ne sera pas considérée.

Renseignement sur le fiduciaire (ne s'applique pas au Québec)

Remplir cette section seulement s'il s'agit d'un bénéficiaire mineur. Un fiduciaire doit être nommé pour recevoir au nom du bénéficiaire mineur tout versement jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de la majorité. Au Québec, le paiement sera effectué au nom du bénéficiaire mineur et transmis au(x) parent(s) ou tuteur légal de ce bénéficiaire.

Nom du fiduciaire

Lien du fiduciaire

Réservé à SSQ

SERVICE À LA CLIENTÈLE SSQ ASSURANCE : 1 800 320-4887

TRANSMETTRE UNE COPIE DU FORMULAIRE À L'INVESTISSEUR, UNE COPIE AU CONSEILLER ET UNE COPIE À SSQ. LE DOCUMENT ISSU DE LA NUMÉRISATION OU DE LA TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR REÇU PAR SSQ POURRA ÊTRE UTILISÉ PAR SSQ ET TENIR LIEU DE DOCUMENT ORIGINAL.

FRA641F (2021-06)

LES SECTIONS 10A ET 10B NE S'APPLIQUENT QU'AU RENE – POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Si l'investisseur est une personne morale ou une autre entité (ex. fiducie, association, etc.), remplir le formulaire FRA1235 et fournir la documentation requise.

Section 10A : Exigences du régime canadien de lutte au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme

(1) Indiquez la profession détaillée, incluant le secteur d'activité (si retraité, inscrire la dernière profession occupée avant la retraite) :

Profession détaillée et secteur d'activité de l'investisseur _____ Profession détaillée et secteur d'activité du co-investisseur/tuteur ou parent d'un investisseur mineur, le cas échéant _____

(2) De quelle façon vérifiez-vous l'identité de l'investisseur, et du co-investisseur/tuteur ou parent d'un investisseur mineur (si applicable)?

- En présence de **chaque individu**, en vérifiant l'original d'un document d'identité **avec photo** délivré par un gouvernement, **valide et non expiré** → Si vous cochez cette case, la Section 10A(3) Renseignements sur l'investisseur doit être remplie, de même que la Section 10A(4) Renseignements sur le co-investisseur, le cas échéant.
- Dossier de crédit canadien existant depuis au moins trois ans → Si vous cochez cette case, le formulaire *Vérification de l'identité à l'aide du dossier de crédit existant depuis au moins trois ans – Consentement* (FRA1877) est obligatoire.
- Processus double (deux documents authentiques, valides et à jour provenant de sources différentes, indépendantes et fiables) → Si vous cochez cette case, le formulaire *Méthode à processus double pour la vérification de l'identité – Individu* (FRA1876) est obligatoire.

(3) Renseignements sur l'investisseur (si l'investisseur est mineur, le certificat de naissance est accepté et le parent/tuteur doit être identifié ci-dessous) :

Document avec photo _____ Nom apparaissant sur le document _____ Numéro du document _____
Jurisdiction de délivrance _____ Date d'expiration du document _____

(4) Renseignements sur le co-investisseur/tuteur ou parent d'un investisseur mineur :

Document avec photo _____ Nom apparaissant sur le document _____ Numéro du document _____
Jurisdiction de délivrance _____ Date d'expiration du document _____

(5) Quel est l'objectif et la nature projetée du placement?

- Épargne à court terme Fonds de vacances Fonds d'urgence Achat immobilier
 Opérations courantes Épargne-retraite Héritage Planification successorale
 Éducation Revenu Investissement à long terme Autre (précisez) : _____

(6) L'investisseur agit-il sur les instructions d'une autre personne, ou y a-t-il un tiers qui paiera pour le contrat, ou qui aura l'usage de la valeur du contrat ou y aura accès?

Si un autre intervenant tel un mandataire, tuteur, curateur, liquidateur ou titulaire de compte bancaire différent de l'investisseur a été identifié à la Section 3, il s'agit d'un tiers.

- Non Oui → Si oui, le conseiller en sécurité financière doit répondre aux questions ci-dessous.

Nom du tiers _____ Prénom du tiers _____ Date de naissance _____

Adresse du tiers _____ N° de téléphone du tiers _____

Activité principale ou profession détaillée du tiers _____ Lien entre le tiers et l'investisseur _____

Si le tiers est une personne morale ou autre type d'entité : _____
N° de constitution ou d'immatriculation _____ Lieu de délivrance du certificat de constitution _____

Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les renseignements sur le tiers n'ont pu être obtenus, le cas échéant :

Veuillez fournir des précisions, si vous n'êtes pas certain que le client agit au nom d'un tiers, mais que vous avez des motifs raisonnables de soupçonner l'existence d'un tiers :

(7) Personne politiquement vulnérable et dirigeant d'une organisation internationale : à remplir si un versement forfaitaire de 100 000 \$ ou plus est effectué :

L'investisseur, le co-investisseur, un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est-il un étranger politiquement vulnérable (ÉPV), un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut les maires et les députés) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI)?

- Non Oui → Si oui, veuillez remplir le formulaire FRA1234.

Section 10B : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

Cette section est obligatoire. En cas d'oubli ou de non-réponse à cette section, le formulaire FRA1737 sera requis afin d'obtenir la déclaration de résidence écrite et signée de la part de l'investisseur et du co-investisseur (s'il y a lieu). Advenant que la déclaration de résidence ne soit pas obtenue, SSQ pourrait devoir déclarer les renseignements sur le compte à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt de l'investisseur :

- Cocher (✓) toutes les options qui s'appliquent à vous :
- Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt
 Je suis résident d'une autre juridiction que le Canada et les États-Unis aux fins de l'impôt

→ Si vous cochez cette case, le formulaire FRA1737 est obligatoire.

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt du co-investisseur :

- Cocher (✓) toutes les options qui s'appliquent à vous :
- Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt
 Je suis résident d'une autre juridiction que le Canada et les États-Unis aux fins de l'impôt

→ Si vous cochez cette case, le formulaire FRA1737 est obligatoire.

Réservé à SSQ

SERVICE À LA CLIENTÈLE SSQ ASSURANCE : 1 800 320-4887

TRANSMETTRE UNE COPIE DU FORMULAIRE À L'INVESTISSEUR, UNE COPIE AU CONSEILLER ET UNE COPIE À SSQ. LE DOCUMENT ISSU DE LA NUMÉRISATION OU DE LA TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR REÇU PAR SSQ POURRA ÊTRE UTILISÉ PAR SSQ ET TENIR LIEU DE DOCUMENT ORIGINAL.

FRA641F (2021-06)

Déclaration du conseiller en sécurité financière

Je reconnais accepter le mandat que l'investisseur m'a confié et j'agirai en tout temps selon ses instructions en plus de remplir toute obligation découlant des documents signés par lui. Comme l'exige la législation en vigueur, j'ai vérifié s'il y a lieu l'identité et la date de naissance de la ou des personne(s) qui a (ont) apposé sa (leur) signature en tant qu'investisseur ou à autre titre en examinant le document original valide (non périmé) approprié, en particulier tel qu'exigé pour les régimes non enregistrés aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Je certifie avoir remis à l'investisseur une copie de l'*Aperçu du fonds* de chacun du ou des fonds choisi(s), du présent formulaire rempli, du Contrat de rente, de la *Notice explicative* (incluant les *Faits saillants*) s'y rapportant et de son amendement, le cas échéant, en vertu desquels il désire faire des investissements et je certifie avoir expliqué les conditions du contrat, de la *Notice explicative*, du régime et des véhicules de placement qu'il a sélectionnés. Je certifie également avoir remis à l'investisseur, lorsque la réglementation l'exige, l'analyse de ses besoins dûment complétée. J'ai informé l'investisseur du nom des compagnies que je représente, du fait que je reçoive une rémunération pour vendre les produits de compagnies d'assurance de personnes, de la possibilité que je reçoive une rémunération additionnelle sous forme de bonis, de participation à des congrès et autres incitatifs, de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Autorisation

J'autorise **SSQ, Société d'assurance-vie inc. (SSQ)** à percevoir de mon compte bancaire, selon mes instructions, des montants préautorisés et/ou ponctuels occasionnels ou sporadiques, ou encore, le montant mentionné à la Section 8D et/ou à y déposer un montant fixe ou variable selon l'option choisie aux Sections 8C/8E, selon la fréquence choisie à la Section 8B;

J'autorise **SSQ, Société d'assurance-vie inc. (SSQ)** à modifier le montant à percevoir et/ou à déposer à mon compte suite à une demande de ma part;

J'autorise **SSQ, Société d'assurance-vie inc. (SSQ)** à facturer et débiter des frais lorsque le débit préautorisé ne peut être effectué tel que convenu dans le présent accord;

J'autorise **SSQ, Société d'assurance vie inc. (SSQ)** à percevoir de mon compte bancaire toutes prestations qui y auraient été versées par erreur et pour lesquelles je n'ai aucun droit au titre du contrat ou en vertu des lois et règlements pertinents en vigueur;

J'autorise l'institution financière à déduire de mon compte et/ou à y déposer le montant précisé précédemment. Cette autorisation peut être révoquée en tout temps, sur avis écrit de ma part. Cet avis doit être envoyé à **SSQ** 30 jours précédant le prochain prélèvement et/ou dépôt;

J'accuse réception d'une copie de cet accord et renonce à mon droit de recevoir un avis avant le premier débit et/ou dépôt préautorisé, lors d'une modification au débit et/ou dépôt préautorisé effectuée à ma demande, lorsque des frais doivent être prélevés et à tout autre avis confirmant des changements au débit et/ou dépôt préautorisé décrit à la Section 8.

Droits de remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente autorisation. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de remboursement, un spécimen de formulaire d'annulation ou de l'information additionnelle sur les droits d'annulation, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le www.cdnpay.ca.

Déclaration de l'investisseur

J'accuse réception, à titre d'investisseur, d'une copie de l'*Aperçu du fonds* de chacun du ou des fonds choisi(s), du présent formulaire rempli, du Contrat de rente, de la *Notice explicative* (incluant les *Faits saillants*) s'y rapportant et de son amendement, le cas échéant, en vertu desquels je désire faire des investissements et je comprends les conditions générales des véhicules de placement que j'ai sélectionnés. Je reconnais de plus que mon conseiller a porté à mon attention l'*Aperçu du fonds* de chacun du ou des fonds choisi(s) et qu'il m'a remis, lorsque la réglementation l'exige, l'analyse de mes besoins dûment complétée. Dans le cas d'un RER SSQ ou d'un CRI SSQ, je demande à **SSQ, Société d'assurance-vie inc.** d'émettre un contrat de régime d'épargne-retraite et de faire la demande d'enregistrement comme régime enregistré d'épargne-retraite et, s'il y a lieu, d'émettre un contrat de compte de retraite immobilisé. **Dans le cas d'un FRR SSQ, d'un FRV SSQ, d'un FRRP SSQ ou d'un FRRR SSQ, je demande à SSQ, Société d'assurance-vie inc.** d'émettre un contrat de fonds de revenu de retraite et de faire la demande d'enregistrement comme fonds enregistré de revenu de retraite et, s'il y a lieu, d'émettre un contrat de fonds de revenu viager. Je déclare avoir pris connaissance des termes et conditions applicables au contrat et les accepter. Je comprends qu'à la suite de l'enregistrement du présent contrat, tout paiement fait par **SSQ, Société d'assurance-vie inc.** à moi-même, mon conjoint, le cas échéant, ainsi qu'à mon ou mes bénéficiaire(s) ou successible(s) est sujet aux lois et règlements de l'impôt sur le revenu.

Pour tous les types d'adhésion, je désigne, pour agir comme mon mandataire, le conseiller en sécurité financière, le distributeur ou l'intermédiaire, selon le cas, afin de recevoir toute cotisation et de les transmettre à **SSQ, Société d'assurance-vie inc.**, d'effectuer l'achat, la vente, le transfert, le rachat total ou partiel, de mettre fin au contrat, de concilier mes transactions ainsi que de procéder à toute transaction que je requerrai et selon les instructions que j'aurai données uniquement. J'autorise **SSQ, Société d'assurance-vie inc.** ainsi que le conseiller en sécurité financière et/ou le distributeur et/ou l'intermédiaire à s'échanger l'information nécessaire au traitement de mon dossier.

Dans l'éventualité où des investissements actuels ou subséquents seraient faits avec l'option de frais de souscription différés, je comprends que des frais de rachat peuvent s'appliquer lors du rachat de ces parts.

Dans l'éventualité où les investissements proviennent d'un transfert interne en provenance d'une autre adhésion, je comprends que ma garantie d'origine pourrait être annulée sur les sommes transférées, et ma garantie dans l'adhésion de destination s'appliquera alors aux sommes transférées.

Dans le cas où il existe un co-investisseur, je comprends que ma signature ainsi que celle de mon co-investisseur sont exigées pour effectuer toutes les transactions, incluant les changements ou révocation concernant l'attribution de la prestation payable au décès du rentier.

J'autorise **SSQ, Société d'assurance-vie inc.** à utiliser pour des fins administratives les renseignements contenus dans cette demande, à l'exception de mon numéro d'assurance sociale qui ne peut être utilisé qu'à des fins fiscales. J'autorise **SSQ, Société d'assurance-vie inc.**, lorsque la loi l'exige, à vérifier mon identité à l'aide d'un produit d'identification indépendant et fiable et/ou toutes autres méthodes prévues par la loi. Je reconnais de plus avoir pris connaissance de l'avis au contrat concernant les dossiers et les renseignements personnels, et avoir conservé copie de la présente demande dûment signée.

Je déclare que les renseignements fournis à la Section 10B Déclaration de résidence pour fins de l'impôt (autocertification) sont exacts et complets. Je fournirai à **SSQ, Société d'assurance-vie inc.** une nouvelle déclaration dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont incomplets ou inexacts.

Je reconnais avoir pris connaissance des présentes ainsi que des renseignements généraux apparaissant sur le présent formulaire, d'en avoir compris les termes et avoir eu l'occasion d'obtenir des conseils.

Renseignements généraux et instructions pour remplir le formulaire

Section 1 : Type d'adhésion / Régime

Un seul type d'adhésion et un seul régime peuvent être choisis par demande d'adhésion. En l'absence de choix, l'adhésion est de type « client ». Toutes les adhésions de type « nominé » sont ouvertes avec des régimes non enregistrés (RENE) chez SSQ, Société d'assurance-vie inc. (SSQ).

Trois types d'adhésion sont possibles :

- 1) **Client** : adhésion effectuée au nom de l'investisseur. Il peut y avoir plus d'un investisseur dans un même contrat, auquel cas le ou les investisseurs supplémentaires agissent à titre de co-investisseurs;
- 2) **Nominé / distributeur** : adhésion effectuée par un distributeur dans un régime RENE SSQ pour une personne qui investit dans un compte externe détenu chez un distributeur ou son fiduciaire;
- 3) **Nominé / intermédiaire** : adhésion effectuée par un intermédiaire dans un régime RENE SSQ pour une personne qui investit dans un compte externe détenu chez un intermédiaire.

Voici les différents régimes disponibles selon la législation sur les rentes applicable. L'expression « législation sur les rentes » désigne la législation en matière de régimes de retraite applicables au Canada. Si vous ne connaissez pas la législation sur les rentes applicable, l'administrateur des sommes de provenance peut vous l'indiquer.

Régime		Case à cocher sur le formulaire	Législation à indiquer sur le formulaire
Régime enregistré d'épargne-retraite	REER	RER SSQ ou RER SSQ de conjoint	s. o.
Fonds enregistré de revenu de retraite	FERR	FRR SSQ ou FRR SSQ de conjoint	s. o.
Compte de retraite immobilisé	CRI	CRI SSQ	Indiquer la province concernée
Compte de retraite avec immobilisation des fonds	CRIF	CRI SSQ	Indiquer « Ontario »
Régime d'épargne-retraite immobilisé	RERI	CRI SSQ	Indiquer la province concernée ou « Fédéral »
Régime d'épargne immobilisé restreint	REIR	CRI SSQ	Indiquer « Fédéral » et ajouter la mention « restreint »
Fonds de revenu de retraite immobilisé	FRRRI	FRRRI SSQ	Indiquer la province concernée (Terre-Neuve-et-Labrador)
Fonds de revenu viager	FRV	FRV SSQ	Indiquer la province concernée ou « Fédéral »
Fonds de revenu viager restreint	FRVR	FRV SSQ	Indiquer « Fédéral » et ajouter la mention « restreint »
Fonds de revenu de retraite prescrit	FRRP	FRRP SSQ	s. o.
Régime d'épargne non enregistré	Non enregistré	RENE SSQ	s. o.

Section 2 : Investisseur

Au sens du contrat, l'investisseur et le co-investisseur, s'il y a lieu, est (sont) le(s) titulaire(s) et le(s) adhérent(s) du contrat, c'est-à-dire celui (ceux) qui possède(nt) une créance correspondant à la valeur de leur investissement chez SSQ. L'investisseur est aussi le crédientier, soit la personne qui a droit aux versements de rente. Pour les régimes de retraite enregistrés offerts par SSQ, soit le RER SSQ, le CRI SSQ, le FRR SSQ, le FRV SSQ, le FRRP SSQ et le FRRRI SSQ, seule une personne physique peut adhérer au contrat. Dans ces cas, l'investisseur est aussi le rentier et le crédientier. Le numéro d'assurance sociale est exigé par l'Agence du revenu du Canada.

Si l'investisseur est une personne morale ou une autre entité (ex. : fiducie, association), remplir le formulaire FRA1235 et fournir la documentation requise. De plus, la Section 4 du présent formulaire doit être remplie.

Section 3 : Autres intervenants

Cette section doit être remplie dans différentes circonstances :

Payeur (RER ou FRR de conjoint) : Dans le cas d'un RER de conjoint ou un FRR de conjoint, cette section doit obligatoirement être remplie.

Conjoint (FRR/FRV/FRRP/FRRRI) : Dans le cas où le calcul des versements de revenu minimum du FRR SSQ, du FRV SSQ, du FRRP SSQ ou du FRRRI SSQ doit être fait en fonction de l'âge du conjoint, cette section doit être remplie. Une copie du certificat de naissance du conjoint doit être jointe. Toutefois, si la section n'est pas remplie, le calcul des versements de revenu minimum est établi en fonction de l'âge de l'investisseur.

Co-investisseur (RENE) : Dans le cas où il existe plus d'un investisseur pour un régime non enregistré, vous devez indiquer les coordonnées de chaque co-investisseur ainsi que la part s'appliquant respectivement à chacun. En l'absence d'indication sur la proportion du partage, l'investissement est présumé fait à parts égales.

Les feuillets fiscaux sont émis aux noms de l'investisseur et du co-investisseur. Par contre, c'est le NAS de l'investisseur seulement qui est inscrit sur les feuillets fiscaux.

Mandataire, tuteur, curateur ou fiduciaire : Le nom et les coordonnées de l'investisseur inapte ou de l'investisseur représenté doivent être inscrits à la Section 2. Joindre une copie de l'acte donnant le pouvoir de représentation. Pour le fiduciaire, il peut s'agir d'une fiducie formelle (acte de fiducie) ou d'un compte tierce partie (avec ou sans testament).

Exécuteur (liquidateur au Québec) : Remplir le formulaire FRA1235 pour identifier l'exécuteur et les bénéficiaires de la succession et pour obtenir leur déclaration de résidence aux fins de l'impôt. Le formulaire doit être rempli et signé par l'exécuteur. Dans tous les cas où le montant investi est de 15 000 \$ ou plus, nous devons obtenir le certificat de décès ET le dernier testament.

Section 4 : Rentier

Aux termes du Contrat de rente SSQ, le rentier est la personne physique sur la vie de laquelle la rente et la garantie du contrat relative aux fonds distincts sont établies et dont le décès entraînera le paiement de la prestation payable au décès, le cas échéant. Dans le cas des régimes RER SSQ, CRI SSQ, FRR SSQ, FRV SSQ, FRRP SSQ ou FRRRI SSQ, le rentier est la même personne que l'investisseur. Il n'est donc pas nécessaire de l'indiquer. Dans le cas d'un régime RENE SSQ, remplir cette section seulement si le rentier est différent de l'investisseur, par exemple, dans le cas où l'investisseur est une personne morale. Toutefois, notez que nous transmettrons les renseignements relatifs à l'adhésion à l'adresse de l'investisseur.

Section 5 : Planification successorale

Cette section doit être remplie par l'investisseur ou par ce dernier et son co-investisseur, le cas échéant. Si l'investisseur n'a pas effectué de désignation de bénéficiaire, la prestation payable au décès du rentier est attribuée, s'il y a lieu, à la succession de l'investisseur (ou à l'investisseur lorsque le rentier est différent de l'investisseur), conformément au droit applicable. Des dispositions particulières sont prévues dans le contrat pour déterminer si les droits conférés par le contrat de rente peuvent être insaisissables en raison d'une désignation de bénéficiaire, sous réserve de toute législation pertinente applicable à cet égard.

L'union civile a les mêmes effets que le mariage lorsqu'elle est contractée suivant les normes devant un célébrant compétent et est enregistrée auprès des autorités provinciales.

La désignation d'un bénéficiaire subsidiaire (subrogé au Québec) ou secondaire est toujours révocable. Pour plus de détails, vous référer à la *Notice explicative*.

Un enfant mineur désigné de façon irrévocable ne pourra modifier le caractère irrévocable de la désignation avant qu'il devienne majeur.

Advenant le cas où l'investisseur est une personne morale, en l'absence de désignation de bénéficiaire, le bénéficiaire désigné sera l'investisseur (la personne morale) et ce, à titre révocable.

Toutefois, dans le cas du CRI SSQ, du FRV SSQ, du FRRP SSQ ou du FRR1 SSQ, des dispositions supplémentaires s'appliquent et sont décrites dans le Contrat de rente SSQ ainsi que dans la législation sur les rentes applicable. Dans le cas d'un CRI, le conjoint de l'investisseur est le seul bénéficiaire peu importe le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) (à moins d'une renonciation écrite de la part du conjoint), et le consentement du conjoint est requis pour toute demande de retrait partiel ou total des fonds investis dans le compte.

Aux termes de ce contrat, si l'adhésion est de type « nominé/intermédiaire », et que le régime externe est un régime enregistré, la prestation payable au décès du rentier est versée à l'intermédiaire en fiducie pour le bénéficiaire désigné au contrat. Dans le cas des régimes non enregistrés, elle est versée directement au bénéficiaire.

SSQ n'assume aucune responsabilité quant à la légalité ou à la validité d'une désignation ou d'un changement de bénéficiaire, non plus aucune responsabilité quant à toute prestation de décès payable et payée par un distributeur / intermédiaire.

Section 6 : Provenance des sommes

Indiquer la provenance des sommes et joindre les formulaires appropriés, s'il y a lieu. Par exemple, le formulaire T2151 (ou un équivalent) de l'Agence de revenu du Canada doit être utilisé lors du transfert d'un RPDB et le formulaire T2033 (ou un équivalent) doit être utilisé lors du transfert d'un RER ou d'un FRR.

S'il s'agit d'un RENE et que le paiement est effectué par mandat bancaire, mandat poste ou traite bancaire, veuillez remplir le formulaire FRA1875.

Section 7 : Directives d'investissement

Sélectionner le ou les véhicules de placement offerts dans lequel ou lesquels vous souhaitez investir. Pour plus de détails concernant les FPG SSQ, les Placements garantis SSQ et le CIG Boursier SSQ, vous référer à la *Notice explicative*. Les achats de Placements garantis SSQ et du CIG Boursier SSQ ne peuvent être effectués par FundSERV.

Pour les CIG, si les instructions sont incomplètes ou si les sommes sont inférieures aux montants permis, les sommes seront investies dans un véhicule de placement à un taux d'intérêt quotidien.

Description des annotations

¹ **Le premier caractère du code de fonds détermine la garantie choisie, le deuxième représente l'option des frais de souscription et les trois derniers correspondent au numéro du fonds.** En l'absence de choix quant aux deux premiers caractères, la garantie régulière et l'option sans frais de souscription seront retenues. La liste des FPG SSQ se trouve au recto de la dernière page du présent formulaire.

Si l'investisseur n'est pas admissible à la garantie choisie en raison de son âge, nous investirons les sommes dans la garantie régulière. Pour connaître les âges limites pour chaque garantie, référez-vous à la *Notice explicative* et contrat.

Si l'option de frais de souscription « Frais à l'achat » a été choisie (le 2^e caractère du fonds est 2), veuillez indiquer le pourcentage de frais de souscription à déduire du montant investi à la Section 9 : Instructions supplémentaires. En l'absence d'instruction, nous considérons que les frais de souscription ont été prélevés préalablement.

² S = intérêts simples; C = intérêts composés (La modalité d'intérêts simples est disponible pour le RENE seulement. Pour les placements garantis avec la modalité d'intérêts simples (S), les revenus sont versés annuellement par dépôt direct. En l'absence de choix, la modalité d'intérêts composés est retenue).

³ O = oui; N = non (En l'absence de choix, le Placement garanti SSQ est rachetable).

⁴ Option 1 : Exemption de frais de rachat jusqu'à 20 % de la valeur marchande des CIG rachetables détenus à l'adhésion. En l'absence de choix, l'option 1 sera sélectionnée.

Option 2 : Exemption de frais de rachat sur les versements en espèces sélectionnés à l'achat du CIG rachetable (au minimum 20 % de la valeur marchande des CIG rachetables détenus à l'adhésion).

Section 8 : Programme de transactions préautorisées

Tous les renseignements demandés aux Sous-sections A, B, C, D et E doivent être fournis selon le cas applicable. Dans le cas d'un FRR SSQ, d'un FRV SSQ, d'un FRRP SSQ ou d'un FRR1 SSQ, cette section doit obligatoirement être remplie. Sélectionner le ou les véhicules de placement offerts dans lequel ou lesquels vous souhaitez investir.

Pour plus de détails concernant les FPG SSQ, les Placements garantis SSQ et les modalités du programme de transactions préautorisées, vous référer à la *Notice explicative*.

À la Sous-section C, vous devez joindre la ou les copie(s) du certificat de naissance ou, à défaut, le conseiller en sécurité financière doit vérifier la date de naissance de l'investisseur et du conjoint, s'il y a lieu, en inscrivant à la Section 8C les pièces ayant servi à la vérification.

Description des annotations

¹ **Le premier caractère du code de fonds détermine la garantie choisie, le deuxième représente l'option des frais de souscription et les trois derniers correspondent au numéro du fonds.** En l'absence de choix quant aux deux premiers caractères, la garantie régulière et l'option sans frais de souscription seront retenues. La liste des FPG SSQ se trouve au recto de la dernière page du présent formulaire.

Si l'investisseur n'est pas admissible à la garantie choisie en raison de son âge, nous investirons les sommes dans la garantie régulière. Pour connaître les âges limites pour chaque garantie, référez-vous à la *Notice explicative* et contrat.

Si l'option de frais de souscription « Frais à l'achat » a été choisie (le 2^e caractère du fonds est 2), veuillez indiquer le pourcentage de frais de souscription à déduire du montant investi à la Section 9 : Instructions supplémentaires. En l'absence d'instruction, nous considérons que les frais de souscription ont été prélevés préalablement.

² S = intérêts simples; C = intérêts composés (La modalité d'intérêts simples est disponible pour le RENE seulement. Pour les placements garantis avec la modalité d'intérêts simples (S), les revenus sont versés annuellement par dépôt direct. En l'absence de choix, la modalité d'intérêts composés est retenue).

³ O = oui; N = non (En l'absence de choix, le Placement garanti SSQ est rachetable).

⁴ Le programme de transfert préautorisé (PTP) n'est pas possible en provenance d'un placement garanti SSQ.

Section 9 : Instructions supplémentaires

Indiquer toute instruction complémentaire relative à votre demande d'adhésion.

Section 10A : Vérification de l'identité, détermination de tiers et déclaration de personnes politiquement vulnérables (PPV) et dirigeants d'une organisation internationale (DOI)

Cette section doit être remplie afin de respecter les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. L'identité des clients détenant un ou des régimes(s) non-enregistré(s) doit être vérifiée et, s'il y a lieu, l'existence et la participation de tout tiers, PPV ou DOI doit être déterminée.

Si l'investisseur est une personne physique présente au moment de l'adhésion, l'investisseur doit être identifié par le conseiller à l'aide de l'original d'un document d'identification avec photo, valide et à jour. Lorsque l'investisseur n'est pas présent physiquement, la vérification de son identité doit être effectuée à l'aide de la méthode unique liée au dossier de crédit canadien existant depuis au moins trois ans, ou encore, de la méthode à processus double.

Au Québec, il est interdit de demander la carte d'assurance-maladie, mais vous pouvez l'accepter si le client vous l'offre. Dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, l'utilisation d'une carte d'assurance-maladie est interdite à des fins d'identification.

Pour la question concernant la profession, veuillez fournir des renseignements complets et détaillés, p. ex. inscrire « Omnipraticien » au lieu de « Docteur », « Électricien » au lieu de seulement « Constructions » etc. Si vous êtes retraité(e), veuillez inscrire la dernière profession occupée.

Vérifier l'identité d'un investisseur mineur

Pour un investisseur mineur, son identité peut être vérifiée directement au moyen d'une pièce d'identité valide avec photo. Si un tel document n'est pas disponible :

- vérifier l'identité du parent ou du tuteur à l'aide d'une pièce d'identité avec photo et s'assurer que celui-ci et l'enfant ont la même adresse, ET
- confirmer le nom et la date de naissance de l'enfant en utilisant son certificat de naissance.

Personne politiquement vulnérable (PPV) et dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Une PPV peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV).

Un **ÉPV** est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes au sein d'un **État étranger** : chef d'État ou de gouvernement, membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent, ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur, officier ayant le rang de général ou un rang supérieur, dirigeant d'une société ou d'une banque d'État, chef d'un organisme gouvernemental, juge, leader ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative, titulaire d'un poste ou d'une charge visés par règlement.

Un **NPV** est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes **au Canada** : gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement, membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent, ambassadeur, ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur, officier ayant le rang de général ou un rang supérieur, dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, chef d'un organisme gouvernemental, juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada, chef ou président d'un parti politique représenté au sein de l'assemblée législative, titulaire d'un poste ou d'une charge visés par règlement, maire.

Un **DOI** est une personne qui occupe l'une des fonctions suivantes : dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États ou dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale. Le dirigeant d'une organisation internationale ou d'une institution créée par une organisation internationale est la principale personne dirigeant cette organisation, p. ex. son président ou son président-directeur général. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire.

La PPV ou le DOI peut être l'investisseur lui-même ou un co-investisseur. Certains membres de la famille des EPV, des NPV et des DOI doivent également être considérés comme des PPV ou des DOI. Ces **membres de la famille** sont les suivants :

- l'époux ou le conjoint de fait d'une personne visée;
- l'enfant d'une personne visée;
- la mère ou le père d'une personne visée;
- la mère ou le père de l'époux ou du conjoint de fait d'une personne visée;
- l'enfant de la mère ou du père d'une personne visée (frère ou sœur).

Personne étroitement associée à une PPV ou à un DOI

Une **personne étroitement associée** peut être une personne ayant des liens étroits avec une PPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles, p. ex. : une personne possédant une police d'assurance conjointe avec une PPV ou un DOI, une personne effectuant un versement de 100 000 \$ ou plus dont le bénéficiaire est une PPV ou un DOI, un partenaire d'affaire d'une PPV ou d'un DOI, ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI, une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI (amoureux ou amoureuse, amant ou amante), une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI.

Section 10B : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

Cette section doit être remplie afin de respecter les exigences de la Norme commune de déclaration (partie XIX de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada). Notez que les renseignements fournis dans la déclaration de résidence pour fins de l'impôt doivent être exacts et complets. L'investisseur et le co-investisseur doivent fournir à SSQ, Société d'assurance-vie inc. une nouvelle déclaration dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont incomplets ou inexacts (ex. changement d'adresse à la suite d'un déménagement dans un autre pays).

Section 11 : Distributeur / conseiller

Cette section doit toujours être remplie. Si l'adhésion est de type « nommé / distributeur » ou « nommé / intermédiaire », le distributeur ou l'intermédiaire agissant ès qualités a le pouvoir d'accomplir toute espèce d'acte relatif aux biens gérés qui lui ont été confiés par l'investisseur selon les intentions de ce dernier lors de la souscription du contrat de rente.

Section 12 : Consentements et signatures

Lire attentivement cette section ainsi que les déclarations, l'autorisation et les droits de remboursement. Par la suite, signer, indiquer la ville et la province de signature et dater le formulaire d'adhésion. La signature du conseiller en sécurité financière ainsi que celles de l'investisseur et du co-investisseur, s'il y a lieu, sont obligatoires. S'il manque l'une ou l'autre des signatures ou la province où le formulaire a été signé, les sommes ne seront pas investies.

Dans certaines provinces, le consentement du conjoint est nécessaire lors de la souscription d'un régime immobilisé. S'il y a lieu, le conjoint doit donc signer cette section ou le formulaire de consentement approprié tel qu'indiqué sur le présent formulaire.

Liste des FPG SSQ

Nom du FPG SSQ	Garantie régulière (75 % à l'échéance et 75 % au décès)				Garantie enrichie (75 % à l'échéance et 100 % au décès)				Garantie optimale (100 % à l'échéance et 100 % au décès)		CIG Boursier SSQ (40 % Fonds)	CIG Boursier SSQ (60 % Fonds)
	Frais différés	Sans frais	Frais à l'achat	Récupération de commission - conseiller	Frais différés	Sans frais	Frais à l'achat	Récupération de commission - conseiller	Sans frais	Frais à l'achat	Frais différés	Frais différés
FONDS DE REVENU												
Marché monétaire Fiera Capital	—	A1036	A2036	—	—	B1036	B2036	—	C1036	C2036	—	—
Obligations court terme Fiera Capital	A0104	A1104	A2104	A3104	B0104	B1104	B2104	B3104	C1104	C2104	—	—
Obligations Fiera Capital	A0119	A1119	A2119	A3119	B0119	B1119	B2119	B3119	C1119	C2119	D0119	E0119
Obligations PIMCO	A0096	A1096	A2096	A3096	B0096	B1096	B2096	B3096	C1096	C2096	—	—
Obligations et prêts bancaires AlphaFixe	A0169	A1169	A2169	A3169	B0169	B1169	B2169	B3169	C1169	C2169	—	—
Obligations mondiales PIMCO	A0152	A1152	A2152	A3152	B0152	B1152	B2152	B3152	C1152	C2152	—	—
Obligations de sociétés CI Signature	A0165	A1165	A2165	A3165	B0165	B1165	B2165	B3165	C1165	C2165	—	—
Indice obligataire BlackRock	A0049	A1049	A2049	A3049	B0049	B1049	B2049	B3049	C1049	C2049	—	—
FONDS ÉQUILIBRÉS												
Portefeuille bêta intelligent plus – sécuritaire	A0175	A1175	A2175	A3175	B0175	B1175	B2175	B3175	C1175	C2175	—	—
Portefeuille bêta intelligent plus – équilibré	A0176	A1176	A2176	A3176	B0176	B1176	B2176	B3176	C1176	C2176	—	—
Portefeuille bêta intelligent plus – croissance	A0177	A1177	A2177	A3177	B0177	B1177	B2177	B3177	C1177	C2177	—	—
Portefeuille bêta intelligent plus – audacieux	A0178	A1178	A2178	A3178	B0178	B1178	B2178	B3178	C1178	C2178	—	—
Stratégie sécuritaire	A0044	A1044	A2044	A3044	B0044	B1044	B2044	B3044	C1044	C2044	—	—
Stratégie équilibrée	A0035	A1035	A2035	A3035	B0035	B1035	B2035	B3035	C1035	C2035	—	—
Stratégie croissance	A0045	A1045	A2045	A3045	B0045	B1045	B2045	B3045	C1045	C2045	—	—
Stratégie audacieuse	A0024	A1024	A2024	A3024	B0024	B1024	B2024	B3024	C1024	C2024	—	—
Stratégie 100 % actions	A0188	A1188	A2188	A3188	B0188	B1188	B2188	B3188	C1188	C2188	—	—
Celestia sécuritaire	A0100	A1100	A2100	A3100	B0100	B1100	B2100	B3100	C1100	C2100	—	—
Celestia équilibré	A0101	A1101	A2101	A3101	B0101	B1101	B2101	B3101	C1101	C2101	—	—
Celestia croissance	A0102	A1102	A2102	A3102	B0102	B1102	B2102	B3102	C1102	C2102	—	—
Celestia audacieux	A0103	A1103	A2103	A3103	B0103	B1103	B2103	B3103	C1103	C2103	D0103	E0103
Celestia 100 % actions	A0189	A1189	A2189	A3189	B0189	B1189	B2189	B3189	C1189	C2189	—	—
Revenu sécuritaire Guardian	A0156	A1156	A2156	A3156	B0156	B1156	B2156	B3156	C1156	C2156	—	—
Revenu Guardian	A0157	A1157	A2157	A3157	B0157	B1157	B2157	B3157	C1157	C2157	—	—
Répartition d'actifs canadiens CI Cambridge	A0153	A1153	A2153	A3153	B0153	B1153	B2153	B3153	C1153	C2153	—	—
Revenu et croissance mondial CI Signature	A0154	A1154	A2154	A3154	B0154	B1154	B2154	B3154	C1154	C2154	—	—
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES												
Actions canadiennes dividendes Guardian	A0148	A1148	A2148	A3148	B0148	B1148	B2148	B3148	C1148	C2148	—	—
Actions canadiennes valeur Jarislowsky Fraser Limitée	A0012	A1012	A2012	A3012	B0012	B1012	B2012	B3012	C1012	C2012	D0012	E0012
Actions canadiennes Triasima	A0085	A1085	A2085	A3085	B0085	B1085	B2085	B3085	C1085	C2085	D0085	E0085
Indice canadien BlackRock	A0046	A1046	A2046	A3046	B0046	B1046	B2046	B3046	C1046	C2046	D0046	E0046
Actions canadiennes à petite capitalisation Fiera Capital	A0015	A1015	A2015	A3015	B0015	B1015	B2015	B3015	C1015	C2015	—	—
FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES												
Actions américaines Hillsdale	A0147	A1147	A2147	A3147	B0147	B1147	B2147	B3147	C1147	C2147	—	—
Actions américaines Beutel Goodman	A0163	A1163	A2163	A3163	B0163	B1163	B2163	B3163	C1163	C2163	—	—
Actions américaines Fiera Capital	A0162	A1162	A2162	A3162	B0162	B1162	B2162	B3162	C1162	C2162	D0162	E0162
Actions américaines couvertes sur la devise Fiera Capital	A0166	A1166	A2166	A3166	B0166	B1166	B2166	B3166	C1166	C2166	—	—
Indice américain BlackRock	A0047	A1047	A2047	A3047	B0047	B1047	B2047	B3047	C1047	C2047	D0047	E0047
Actions américaines à petite capitalisation ESG Fisher	A0187	A1187	A2187	A3187	B0187	B1187	B2187	B3187	C1187	C2187	—	—
Actions internationales GQG partners	A0183	A1183	A2183	A3183	B0183	B1183	B2183	B3183	C1183	C2183	—	—
Actions internationales C WorldWide	A0097	A1097	A2097	A3097	B0097	B1097	B2097	B3097	C1097	C2097	D0097	E0097
Indice international BlackRock	A0050	A1050	A2050	A3050	B0050	B1050	B2050	B3050	C1050	C2050	D0050	E0050
Actions mondiales dividendes TD	A0150	A1150	A2150	A3150	B0150	B1150	B2150	B3150	C1150	C2150	—	—
Actions mondiales Fiera Capital	A0164	A1164	A2164	A3164	B0164	B1164	B2164	B3164	C1164	C2164	D0164	E0164
Actions mondiales GQG Partners	A0182	A1182	A2182	A3182	B0182	B1182	B2182	B3182	C1182	C2182	—	—
Actions mondiales à petite capitalisation Fisher	A0174	A1174	A2174	A3174	B0174	B1174	B2174	B3174	C1174	C2174	—	—
Actions marchés émergents Fisher	A0139	A1139	A2139	A3139	B0139	B1139	B2139	B3139	C1139	C2139	—	—
FONDS SPÉCIALISÉS												
Infrastructures mondiales Lazard	A0090	A1090	A2090	A3090	B0090	B1090	B2090	B3090	—	—	—	—
Immobilier mondial CI	A0190	A1190	A2190	A3190	B0190	B1190	B2190	B3190	—	—	—	—



Service à la clientèle

2515, boulevard Laurier
C.P. 10510, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3
Téléphone : 1 800 320-4887
Télécopie : 1 866 559-6871

ssq.ca